

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 FEVRIER 2021**

Le 25 février 2021, le Conseil municipal de Montpellier de Médillan, dûment convoqué individuellement et par lettre s'est réuni à 20H30 en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur GEORGEON, Maire.

Date convocation le 15/02/2021.

Présents : M GEORGEON Thierry, Mmes JACAUD Annick, SORIGNET Michelle, POLLET Mireille, BORDET Céline, GUERIN Vanessa, MM LAINE Christian, NICOLLE Eric, PICOULET Damien, DECOMBE Christian, NEAU Cyril, LAINE Jean-Marie, PLAUD Richard.

Absente excusée : Mme RAISON Sandrine

Madame JACAUD Annick a été désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité.

---

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité sous la présidence du doyen de l'Assemblée M Christian DECOMBE, le compte administratif de l'exercice 2020 aux montants suivants :

| <u>Fonctionnement</u> : |                | <u>Investissement</u> : |                |
|-------------------------|----------------|-------------------------|----------------|
| Dépenses 2020           | : 291 788.58 € | Dépenses 2020           | : 224 483.53 € |
| Recettes 2020           | : 473 274.44 € | Recettes 2020           | : 248 804.35 € |
| Excédent 2020           | : 181 485.86 € | Excédent 2020           | : 24 320.82 €  |
| Excédent 2019 reporté   | : 331 630.21 € | Déficit 2019 reporté    | : -18 194.01 € |

Résultat 2020 : 513 116.07 €

Résultat 2020 : 6 126.81 €

### **COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL**

Le Compte de gestion 2020 du budget principal, dressé par Monsieur CORNU, Receveur de la commune, étant conforme au Compte Administratif 2020, le Conseil après en avoir délibéré, l'approuve à l'unanimité.

### **AFFECTATION DU RESULTAT POUR BP 2021 – BUDGET PRINCIPAL**

Les résultats de l'exercice 2020 étant :

| <u>FONCTIONNEMENT</u> :       | <u>INVESTISSEMENT</u> :     |
|-------------------------------|-----------------------------|
| Total excédent : 513 116.07 € | Total excédent : 6 126.81 € |

Les restes à réaliser 2020 à reporter sur le budget 2021 sont :

Dépenses : 96 825 € Recettes : 11 324 €

La section d'investissement a un besoin de financement des restes à réaliser de :79 374.19 €, qui sera financé par l'excédent de fonctionnement de 513 116.07 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal affecte une partie de l'excédent de fonctionnement au financement de l'investissement (article 1068) soit 79 374.19 € et le reste soit 433 741.88 € à l'article 002.

### **BUDGET ANNEXE MULTISERVICE – COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité sous la présidence du doyen de l'Assemblée M DECOMBE Christian, le compte administratif de l'exercice 2020 aux montants suivants :

| <u>FONCTIONNEMENT</u> |                | <u>INVESTISSEMENT</u> |            |
|-----------------------|----------------|-----------------------|------------|
| Dépenses 2020         | : 66 000.44 €  | Dépenses 2020         | : 0 €      |
| Recettes 2020         | : 8 542.17 €   | Recettes 2020         | : 3 333 €  |
| Résultat 2020         | : -57 458.27 € | Résultat 2020         | : 3 333 €  |
| Excédent reporté 2019 | : 66 877.73 €  | résultat reporté 2019 | : -3 333 € |

Résultat 2020 : 9 419.46 €

Résultat 2020 : 0 €

### **BUDGET ANNEXE MULTISERVICE – COMPTE DE GESTION 2020**

Le Compte de gestion 2020 du budget annexe multiservice, dressé par M CORNU, Receveur de la commune, étant conforme au Compte Administratif 2020, le Conseil après en avoir délibéré, l'approuve à l'unanimité.

### **AFFECTATION DU RESULTAT POUR BP 2021 – BUDGET ANNEXE MULTISERVICE**

Les résultats de l'exercice 2020 sont :

| <u>FONCTIONNEMENT</u> :    | <u>INVESTISSEMENT</u> : |
|----------------------------|-------------------------|
| Excédent 2020 : 9 419.46 € | Résultat 2020 : 0 €     |

Il n'y a pas de besoin de financement de l'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- Article 1068 : 0 €

- Article 002 Recette de fonctionnement : 9 419.46 €

## **MAISON ROUDIER**

Le Conseil municipal se laisse le temps de réfléchir à la meilleure manière d'aménager cette maison.

## **CAS D'IMPAYES DE LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX**

En cas d'impayés de loyers par des locataires de logements communaux, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal charge le Maire de mandater un huissier, de saisir le juge de proximité et d'ester en justice.

## **ACQUISITION SUR LA COMMUNE A L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARCELLE POUR L'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE ORANGE.**

Suite à l'annulation d'un projet au Moulin des Juguets, Thierry GEORGEON a proposé une partie d'un terrain lui appartenant à côté de la déchetterie parcelle cadastrée section AI N°75 d'une contenance de 1 287 m<sup>2</sup>. Il souhaite céder une partie de son terrain, pour l'euro symbolique, à la commune qui percevra les annuités d'ORANGE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ACCEPTE l'acquisition pour l'euro symbolique d'une partie de la parcelle cadastrée section AI N°75 d'une contenance de 150 m<sup>2</sup> environ.
- Le bornage de la partie sera effectué par ORANGE
- CHARGE Christian LAINE de signer tous les documents afférents à cette acquisition.

## **DEVIS**

### **- DESHERBEUR MECANIQUE**

Suite à une démonstration dans les allées du cimetière et suite à l'interdiction de l'utilisation des désherbants, Christian LAINE propose au Conseil municipal l'achat d'un désherbeur mécanique auprès des établissements TARDY pour un montant de 2 800 €HT. Le Conseil accepte cet achat.

### **- GARAGE DU PRESBYTERE : travaux annexes**

Suite à la réfection du garage du presbytère derrière l'église, plusieurs travaux de zinguerie et de plomberie sont à effectuer : Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de l'Entreprise BRIZARD Christophe de GEMOZAC pour un montant de 949.28 € HT.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

Le Maire informe le Conseil municipal du départ à la retraite de Françoise JOLY au 30/06/2021.

Ses différentes tâches seront réparties parmi le personnel communal que ce soit à la cantine ou à la mairie.

### **- PROJET DE DELIBERATION : MISE EN PLACE DU RIFSEEP**

Le Maire propose au Conseil d'instaurer le RIFSEEP pour le personnel communal (Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel) à compter du 01 mai 2021 et d'en déterminer les critères d'attribution : ce projet sera présenté au comité technique paritaire du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale 17.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **- Le repas de la commune est annulé suite à la crise sanitaire. Il serait reporté dès que les conditions sanitaires le permettront.**

### **- PROJET DE CINEMA ITINERANT PAR L'ASSOCIATION LE PEUPLE CREATEUR**

Lors de sa séance du 9 mai 2019, le conseil municipal a donné son accord pour la programmation de 5 séances de cinéma subventionnées à hauteur de 250 € (50 € la séance) et la mise à disposition de la salle des fêtes.

Le conseil réitère son accord suivant les modalités d'ouverture de la salle des fêtes en rapport avec les mesures sanitaires.

### **- Concernant le balayage des caniveaux, le conseil municipal opterait pour un prestataire privé (location de matériel avec chauffeur ponctuellement 2 fois par an). Damien PICOULET propose des noms d'entreprises.**

**Fin de la séance à 23H45.**